

Consultation relative à l'introduction d'une loi fédérale sur la taxe au tonnage applicable aux navires de mer

Monsieur le conseiller fédéral,

Nous remercions le Département fédéral des finances d'avoir consulté le canton de Neuchâtel sur l'introduction d'une loi fédérale sur la taxe au tonnage applicable aux navires de mer.

Les documents qui nous ont été remis à cette occasion ont été soigneusement examinés et nous permettent de vous faire part de nos observations.

Nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer de manière concluante sur le plan constitutionnel et sur la question de savoir si l'intérêt public justifie le traitement fiscal spécial des compagnies maritimes et le traitement inégal par rapport aux autres entreprises de transports.

Ceci dit, nous ne sommes pas opposé à l'introduction de la taxe au tonnage dans le droit fiscal suisse qui est un moyen autorisé et admis sur le plan international. Il nous semble intéressant d'ajouter cette mesure particulière afin d'attirer des entreprises de navigation maritime, ainsi que pour fournir des conditions équitables de concurrence internationale pour les compagnies de navigation basées en Suisse.

Il s'agit d'une mesure extrêmement ciblée avec un faible impact financier pour maintenir l'attractivité de la place économique suisse.

En vous remerciant de l'attention portée au présent courrier, nous vous prions d'agréer, Monsieur le conseiller fédéral, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 28 avril 2021

Au nom du Conseil d'État :

La présidente,
M. MAIRE-HEFTI

La chancelière,
S. DESPLAND